



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

## **Quatrième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe**

*Reykjavik, 16-17 mai 2023*

**Síofra O'Leary**  
**Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme**

Madame la présidente,

Excellences,

Au nom de la Cour européenne des droits de l'homme, je tiens à vous remercier, ainsi que vos délégations, pour le formidable travail accompli en amont de ce sommet à Reykjavik.

Ce sommet est né de la prise de conscience, au sein des États membres du Conseil de l'Europe, de la nécessité de faire face avec fermeté aux agressions, de défendre avec fermeté les valeurs européennes que nous partageons, et d'assurer avec une fermeté résolue le bon fonctionnement dans ce contexte des mécanismes que nous ont légués nos pères et mères fondateurs .

Aujourd'hui, vous réaffirmez votre engagement envers la Convention européenne des droits de l'homme et envers la Cour, suprêmes garantes du respect des droits de l'homme sur notre continent ; pour certains, elles sont le cœur de l'Europe, pour d'autres, sa colonne vertébrale.

Le système de la Convention prévoit un partage des responsabilités. Il va sans dire que la responsabilité première de la garantie du respect des obligations juridiques internationales que vos États ont contractées souverainement appartient aux systèmes démocratiques et judiciaires de vos pays respectifs.

Vous renouvez aussi aujourd'hui votre engagement à respecter la nature contraignante de nos arrêts et décisions, à les exécuter sans délai et à garantir le fonctionnement effectif de la Cour en lui allouant des ressources suffisantes et pérennes.

Jamais dans l'histoire du Conseil de l'Europe votre résolution et vos engagements n'auront été plus importants qu'aujourd'hui.

D'une part, la Cour garantit dans l'exercice de sa compétence résiduelle relativement à la Fédération de Russie l'impossibilité pour un ancien État partie de se soustraire rétroactivement aux obligations juridiques internationales imposées par la Convention. C'est ainsi que les affaires individuelles et interétatiques liées aux conflits sont traitées, en priorité, par la seule juridiction internationale qui les examine, en ce moment même, sur le fond.

D'autre part, en plus de 60 ans, la Cour européenne – votre Cour – a traité plus d'un million de requêtes et rendu près de 26 000 arrêts. Ces arrêts ont sauvé des vies, ils en ont aussi transformé par milliers, et ils ont contribué à améliorer nos sociétés.